

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2019

---

COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE - (N° 1844)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL110

présenté par

M. Bernalicis, Mme Taurine, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et M. Ruffin

-----

### ARTICLE 5

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de suppression, nous refusons d'entériner les délégations de compétences de l'Etat à la Collectivité européenne d'Alsace.

En effet, cet article prévoit le transfert de services de l'Etat à la CEA.